

Je demande donc au gouvernement canadien avec l'appui de tous les partis de faire un maître de lui dans le domaine énergétique, surtout dans la vente au détail, et je me dis que les provinces généralement font ce que le gouvernement d'un pays les autorise à faire. Si elles sont incapables d'utiliser de façon adéquate et démocratique leurs droits de taxation et qu'on . . .

Mme le Président: A l'ordre!

* * *

[Traduction]

LES PORTS

LES TRAVAUX DE DRAGAGE DANS LE COMTÉ DE SHELBURNE (N.-É.)

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, la politique et les priorités du gouvernement en ce qui concerne les ports pour petites embarcations en Nouvelle-Écosse et leur modernisation sont tout à fait consternantes. Si je parle ainsi, c'est que j'ai écrit au ministre de qui relève cette question au sujet des travaux de dragage et de réparation qui s'imposent dans un certain nombre de ports de ma circonscription, mais en vain. Cette situation se retrouve dans toute ma circonscription et je veux aujourd'hui mentionner trois régions du comté de Shelburne, soit Ingomar, Gunning Cove et Sandy Point, qui ont souvent fait l'objet d'instances présentées au gouvernement, mais jusqu'à présent, il n'y a pas donné suite.

A Sandy Point, particulièrement, le quai est avarié au point de constituer un danger pour les pêcheurs et les marins qui sont forcés de l'utiliser.

A Ingomar et Gunning Cove, il faut réparer les quais et les pêcheurs de la région ont besoin d'espace supplémentaire, parce que leurs bateaux sont plus gros et plus nombreux. Par conséquent, j'exhorte le gouvernement à reconnaître les problèmes de ces Canadiens et à prendre des mesures pour remédier à leur déplorable situation.

Si le gouvernement avait pour règle de faire inspecter chaque année toutes les installations par des fonctionnaires et d'exécuter les travaux de réparation au fur et à mesure des besoins, il en coûterait moins cher et nos marins pourraient utiliser nos ports et nos quais en tout temps.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE SALVADOR—L'ASSASSINAT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, je voudrais dénoncer aujourd'hui les assassins de Marianella Garcia Villas, présidente de la Commission des droits de la personne au Salvador et vice-présidente de la Fédération internationale des droits de l'homme.

Marianella Garcia Villas était une chrétienne convaincue se dépensant au service des pauvres, et avocate. elle était membre du Congrès au Salvador depuis le début des années 70. Elle

Article 21 du Règlement

avait appartenu au Parti démocrate chrétien et plus tard au Parti social chrétien.

Elle avait quitté le Salvador en 1980 à la suite d'une menace de mort. Elle y était revenue récemment avec sœur Luz Maria Hernandes, également membre de la Commission des droits de la personne au Salvador. Elles étaient rentrées par avion. Marianella Garcia Villas était revenue au Salvador pour faire enquête au sujet des accusations d'emploi d'armes chimiques contre des civils.

Elle a été tuée par des militaires en présence de 20 paysans désarmés. Les forces armées ont d'abord annoncé que la personne tuée était une journaliste étrangère prise entre deux feux. Après l'avoir identifiée, on l'a accusée d'avoir combattu avec le FMLN. Sa dépouille est maintenant exposée à la maison funéraire La Piedosa à San Salvador. Elle a été identifiée par les chefs religieux de cette ville.

Une fois encore, je veux dénoncer l'assassinat de cette personne, le meurtre de tous les autres activistes qui plaident en faveur des droits de la personne dans ce pays ainsi que celui de quatre autres religieuses. Jusqu'ici aucun procès n'a eu lieu pour établir qui les a tués.

* * *

[Français]

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

M. Gaston Gourde (Lévis): Madame le Président, dans le cadre de son programme d'accès à la propriété, le gouvernement fédéral offre une subvention de \$3,000 pour l'achat d'une première maison dont les assises doivent cependant être terminées avant la fin d'avril 1983. Plusieurs contribuables du Québec et de la circonscription de Lévis sont actuellement menacés de ne pouvoir profiter des avantages de ce programme, parce que les municipalités régionales de comté, à cause de procédures administratives, peuvent geler les nouvelles constructions jusqu'à la mi-avril, ce qui laisserait au maximum deux semaines aux futurs propriétaires pour obtenir le permis de construction et choisir immédiatement un entrepreneur disponible pour excaver le terrain et construire les assises.

Madame le Président, je demande aux responsables de tous les niveaux décisionnels, et notamment au ministre des Affaires municipales du Québec, de permettre que les contribuables en droit de recevoir cette somme en profitent. Je suggère donc que l'on procède immédiatement aux dernières formalités afin de faciliter l'accès au programme relatif à la construction de résidences. En l'absence de réponses de la part des autorités municipales, je demande donc à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et conséquemment au gouvernement canadien, de prévoir des procédures pour remédier à ce problème administratif qui se joue sur la tête des contribuables canadiens. L'action, madame le Président, doit être immédiate.